
AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

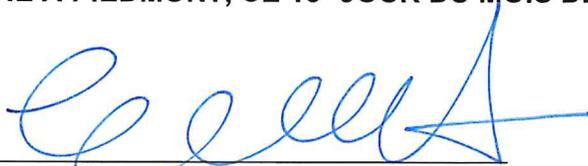
La Municipalité de Piedmont a adopté le Règlement #886-23 établissant un programme d'ÉcoPrêt pour le remplacement des installations septiques, le scellement des puits et le branchement à l'égout.

Ledit règlement a été approuvé comme suit :

Avis de motion	7 août 2023
Dépôt	7 août 2023
Adoption du Règlement	5 septembre 2023
Entrée en vigueur	13 septembre 2023

Le présent règlement est présentement disponible à l'hôtel de ville et quiconque est intéressé, peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau, soit du lundi au jeudi de 8h00 à 16h30 et le vendredi de 8h00 à 12h00.

DONNÉ À PIEDMONT, CE 13^e JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE 2023.



Caroline Aubertin
Directrice générale et greffière-trésorière